

Alašiya et Ugarit

Florence MALBRAN-LABAT

CNRS, ELCOA (*Institut catholique de Paris*)

At the end of the late Bronze Age, Alashiya was characterized by a very mixed population: Mycenians, Hittites, "people of the sea", Syrians. The different excavations carried on the island show a general state of prosperity, with international trade expansion. Relations were numerous particularly with Ugarit as shown by the finding of a lot of cypriot ceramics in this city and its harbour, a specific writing, the settlement of Alashiyan people in Ugarit, letters sent between the two courts. The documentation unearthed from the "Urtenu's house" confirms these relationships. People from Alashiya worked in Ugarit, Cyprus shifted copper, Ugarit horses, oil and handicrafts. Both royal courts exchanged "presents" and pieces of information; it might even be possible that they had been bound by mariage.

L'importance de Chypre¹ dans le bassin oriental de la Méditerranée et le Levant est, pour l'Antiquité, un fait avéré. Sa richesse reposait à la fois sur ses matières premières, notamment le bois et le cuivre, et sur sa position-clé dans le commerce international. Occupée, au VII^e millénaire, par des agriculteurs-éleveurs originaires du Levant Nord, cette île développa dès le III^e millénaire une active exploitation de ses riches gisements de cuivre et ses relations commerciales. L'extraction du minerai et l'élaboration du métal se poursuivirent de manière active au II^e millénaire, ainsi que les échanges qu'ils suscitaient² : des ateliers étaient répartis dans toute l'île, qui produisaient des lingots à la forme originale dite « en peau de bœuf ». Des centres urbains importants apparaissent à la période du Chypriote récent I (1600-1450), qui se développent par la suite. De grandes villes portuaires (Enkomi, Hala Sultan Tekke, Maroni ou Kition), sur les côtes orientale et méridionale, bénéficient du négoce interna-

1. On s'accorde en général à identifier Alašiya et Chypre (cf. notamment H. G. BUCHHOLZ, *Ugarit, Zypern und Agaïs, Kulturbeziehungen im zweiten Jahrtausend v. Chr.*, Münster, 1999, p. 715 n. 2698 et p. 716 n. 2701 et bibliographie, p. 761 sq. ; pour les arguments contre cette identification, voir R. S. MERRILLEES, *Alashia Revisited*, Paris, 1987).
2. J. D. MUHLY, « The Organization of the Copper Industry in Late Bronze Age Cyprus », dans E. J. PELTENBURG (éd.), *Early Society in Cyprus*, 1989, Edinburg, p. 39-56.

tional. Les contacts sont permanents avec le Levant, l'Égypte³, l'Anatolie, la Crète puis les centres mycéniens⁴. Les riches offrandes funéraires retrouvées à travers l'île en témoignent : bracelets de faïence en provenance d'Égypte, vases de Syrie, objets en bronze de Crète, etc.

À la fin du Bronze récent, avant les grands bouleversements du début du XII^e siècle, Chypre se trouvait ainsi au centre d'un vaste brassage de biens mais aussi de peuples. En effet l'analyse de la situation internationale et intérieure semble indiquer que l'île connut alors une évolution certaine dans sa population avec l'arrivée d'éléments nouveaux.

L'essor égéen avait atteint au moins ses côtes. Crétois, et Mycéniens après la « chute de Cnossos » vers 1400, s'étaient intéressés aux richesses et à la situation stratégique de cette île. Il est très vraisemblable que des marchands mycéniens s'y soient alors installés, notamment sur la côte orientale, pour commerçer avec le Proche-Orient : le style « égéo-oriental », qui a pu se développer sur place, témoignerait ainsi d'une véritable implantation. La tradition raconte comment, après la chute de Troie, les Achéens du roi Agapénor se fixèrent à Paphos, sur la côte sud-ouest. C'est en fait vers la fin du XIII^e siècle et au cours du XII^e que les colons achéens arrivèrent probablement en vagues successives ; leur rôle s'avéra important dans la vie politique et culturelle de l'île qui tendit, par la suite, à largement s'helléniser.

Des éléments hittites et peut-être hourrites devaient aussi y résider : l'île, dont la côte nord est distante d'à peine 70 km. de l'Anatolie, était rattachée au monde hittite au moins⁵ depuis la conquête de Tudhaliya IV. Ce souverain proclame l'avoir soumise à l'obligation de verser tribut⁶. Cependant l'étendue géographique et la durée de cette main-mise sont imprécises ; il se peut que les gens d'Ahhijawa en aient contrôlé une partie⁷ ou que le Tarhuntašša ait cherché à y étendre son influence⁸. Quoi qu'il en soit, l'implantation hittite était suffisante pour que cette île jouât le rôle de terre de relégation pour des princes⁹ éloignés du pouvoir¹⁰.

3. Cf. E.W. CASTLE, « Shipping and Trade in Ramesside Egypt », *JESHO* XXXV, 1992, p. 239-277.
4. Cf. E.H. CLINE et D. HARRIS-CLINE (éd.), « *The Aegean and the Orient in the Second Millennium* », *Aegaeum* 18, Liège, 1998.
5. Déjà Arnuwanda I^e avait revendiqué le pouvoir hittite sur Alašiya dans sa lettre à Madduwatta (*Indictment of Madduatta*, *KUB* XXIII 21 II § 36, rev. 85-89).
6. *KUB* XII 38 I 3-8.
7. Cf. A. B. KNAPP, « *KBo* 1 26 ; Alašiya and Ḫatti », *JCS* 32/1, 1980, p. 43-47 : la bataille navale que Šuppiluliuma II livra à des navires « venant d'Alašiya » pourrait l'avoir opposé à des gens d'Ahhijawa.
8. La bataille navale livrée par Šuppiluliuma au large de ses côtes était peut-être un coup d'arrêt aux visées expansionnistes de ce pays en bordure de la côte anatolienne proche de l'île avec laquelle il devait entretenir des rapports commerciaux importants.
9. La relégation de la femme de Arma-Tarhunda et de son fils à Alašiya indiquerait-elle une origine chypriote de cette princesse qui serait alors renvoyée dans sa famille ?
10. T. BRYCE, *The Kingdom of the Hittites*, Oxford, 1998, p. 274-275.

Il est aussi possible que des éléments des Peuples de la mer¹¹ aient été établis à Chypre à la fin de l'âge du Bronze, ne serait-ce que dans quelques points d'appui¹². Peut-être est-ce la menace qu'ils représentaient pour le pouvoir hittite qui poussa Tudhaliya à mener une campagne pour imposer sa maîtrise sur l'île et à assurer la sécurité de ses routes d'approvisionnement¹³. Et il se peut aussi que ce soit leurs navires qui aient livré bataille à la flotte hittite sous Šuppiluliuma II¹⁴. Faut-il donc supposer qu'il y avait alors dans l'île un pouvoir politique organisé aux mains des Peuples de la mer, ou bien avait-on affaire à des éléments sans unité, des pirates ou des réfugiés qui s'étaient mêlés à la population autochtone après avoir fui les bouleversements du monde mycénien ? Mais sans doute faudrait-il déjà savoir qui étaient ces « Peuples de la mer » pour répondre à ces questions.

Enfin il est très vraisemblable qu'y existaient des « comptoirs » syriens, malgré le peu de témoignages retrouvés¹⁵. On sait combien l'influence des Phéniciens, dont certains spécialistes pensent qu'ils ont participé aux invasions des Peuples de la mer, fut marquée, notamment dans le domaine religieux¹⁶.

Les fouilles menées dans l'île ne permettent pas de préciser l'implantation de ces différents éléments. Elles montrent cependant une situation prospère, qui ne semble guère perturbée par des menaces extérieures. Le site de Ayios Dimitrios, au sud des montagnes du Troodos, occupé aux XIV^e et XIII^e siècles, connut une évolution vers une urbanisation certaine mais sans visée défensive. Un bâtiment important, édifié au XIII^e siècle, y fait figure de centre administratif. L'activité était tournée vers l'exploitation du cuivre et des ressources de l'agriculture et de l'élevage. La présence d'objets importés souligne l'essor du commerce international ; de la poterie mycénienne et minoenne, des jarres cananéennes, des objets en basalte de la côte syrienne ont été retrouvés dans ce qui devait être les résidences de riches marchands. Leurs relations s'étendaient aussi vers l'Égypte et l'Anatolie comme le montrent d'autres objets ainsi que le matériel funéraire : bijoux en or, ivoires, flacons de verre égyptiens, vases anatoliens en forme de bras en terre rouge vernissée : une figurine en argent représentant un dieu protecteur hittite monté sur un cervidé est particulièrement intéressante pour les cultes qui pouvaient y être pratiqués.

11. I. SINGER, « The Origin of the Sea Peoples and their Settlement on the Coast of Canaan » dans M. HELTZER et E. LIPIŃSKI (éd.), *Society and Economy in the Eastern Mediterranean*, Louvain, 1988, p. 239-250.
12. Ramsès III (Médiinet Habu, début XII^e) : « aucun pays ne tenait devant leurs armes (des Peuples de la mer), parmi ceux de Hatti, Qodi, Kargamiš, Arzawa, Alašiya ... ».
13. BRYCE, *op. cit.*, p. 355-366.
14. *KUB* XII 38 III 1'-13'.
15. Il n'est pas assuré que le bol d'argent inscrit en cunéiformes alphabétiques (« Akkuya, fils de Yaptahad(d)u ») trouvé à Hala Sultan Tekke ait été fabriqué sur place ; il peut avoir été rapporté par un Chypriote, ou avoir fait l'objet d'un cadeau.
16. Cf. O. MASSON et M. SZNYCER, *Recherches sur les Phéniciens à Chypre*, Paris - Genève, 1972 ; M. GRAS, P. ROUILLARD et J. TEIXIDOR, *L'univers des Phéniciens*, Paris, 1989.

À Hala Sultan Tekke, un cratère amphoroïde décoré d'un acrobate faisant une culbute sur le dos d'un taureau atteste les rapports avec le monde mycénien; des *skyptoi* ornés de spirales antithétiques en argile locale font supposer que des artisans mycéniens pouvaient être installés dans ce port prospère. Un petit trésor de bijoux en or qui constituait probablement la dot d'une femme égyptienne (une bague est inscrite au nom de Nebuw) évoque l'existence de mariages avec une étrangère. Des jarres ayant contenu de l'indigo et du vin relèvent du commerce avec la Syrie-Palestine, amulettes, scarabées, faïences celui avec l'Égypte ; des vases et des coupes étaient des importations de Crète, d'Anatolie, de Cilicie.

Au nord de ce site, Kition avait été créé au XIII^e siècle et faisait alors figure de capitale, avec ses secteurs d'habitation, son quartier sacré aux temples monumentaux qui témoignaient d'une grande maîtrise technique, son rempart avec bastions.

Cependant les fouilles ont mis en évidence sur la côte ouest à Maapalaokastro et sur la côte sud-est à Pyla-Kokkinokremmos ce que V. Karageorghis appelle « des postes militaires avancés » situés dans des lieux isolés. Postes de défense des autochtones ou points d'appui pour une implantation dans l'île ?

Quoi qu'il en soit, Kalavasos-Ayios Dimitrios fut abandonné vers 1200 (et le bâtiment X, centre administratif de la communauté, incendié) et resta longtemps déserté, tout comme Maroni-Vournès ; Hala Sultan Tekké fut détruit vers 1190, puis à nouveau vers 1175. Ces destructions semblent donc indiquer que la fin du XIII^e siècle fut une période de bouleversements pour l'île, sans qu'il soit possible de préciser si ces troubles étaient dus à l'arrivée d'envahisseurs, tels les « Peuples de la mer »¹⁷, ou à l'affrontement de populations chypriotes. Il est en effet remarquable que les différents centres ne furent pas affectés en même temps, ni de la même manière pendant ces « années de crise »¹⁸.

Si l'hétérogénéité des habitants semble donc très probable, il est difficile de préciser les modalités de ce peuplement. Cette variété impliquait-elle un morcellement politique¹⁹ ? Toute l'île était-elle dans la dépendance hittite ? Et

17. Ces bouleversements et ces destructions rendent peu vraisemblable l'hypothèse selon laquelle l'île toute entière aurait été occupée en cette fin de XIII^e siècle par les « Peuples de la mer ».

18. V. KARAGEORGHIS, « The Crisis Years : Cyprus », dans W. WARD et M. SHARP JOUKOWSKY (éd.), *The Crisis Years : the 12th Century B. C. from beyond the Danube to the Tigris*, Dubuque, Iowa, 1992, p. 79-86 (p. 83 : « If the newcomers were interested in the island's copper, their interest would sometimes have created friction with the local population, but they could also have collaborated, depending on the time and the local conditions prevailing in each case. This explains the diversity of changes which resulted from this economic contact, for example, continuity and prosperity at Kition, destruction at Enkomi, and abandonment at Kalavasos-Ayios Dimitrios »).

19. KARAGEORGHIS, *ibid.*, p. 79, rappelle que J.F. Muhly (1989) a suggéré qu'Enkomi ait été la capitale de l'île du XVI^e siècle jusque vers 1300 mais qu'il y ait eu un affaiblissement du

la dynastie locale (à supposer qu'il n'y en ait eu qu'une) maîtrisait-elle tout le pays ? Et partant, le terme d'Alaşıya désignait-il l'ensemble de l'île ou seulement une partie ? Il est concevable, ne serait-ce qu'en raison de sa géographie physique, que celle-ci ait été divisée en plusieurs entités économiques sinon politiques²⁰, comme elle le fut par la suite²¹.

C'est dans cette situation complexe que prend place la documentation ougaritaine. On sait les rapports étroits entretenus entre Chypre et Ougarit, une centaine de kilomètres séparant Mahadu (le port d'Ougarit) du Cap Andreas²². L'île était à la fois un partenaire économique important et une escale privilégiée dans le commerce syrien en Méditerranée, comme en atteste, par exemple, le chargement de l'épave découverte au large d'Uluburun²³.

Ces rapports se traduisent à travers plusieurs manifestations.

Je ne ferai que mentionner les sceaux²⁴ et les figurines en terre cuite²⁵. Les très nombreux exemplaires de poterie chypriote trouvés à Ras Shamra et à Minet-el Beida avaient, dès 1929, fait supposer à M. Dussaud l'existence d'une colonie égéenne²⁶ et plus particulièrement chypriote. M. Yon a repris l'étude du matériel archéologique importé de Chypre dans la dernière phase du Bronze récent²⁷, entre autres le petit trépied en bronze découvert dans la Maison du Grand Prêtre ou l'exemplaire miniature exhumé dans le Temple aux rhytons. Elle note qu'une abondante vaisselle d'usage ordinaire relève de la céramique chypriote, y compris dans les derniers niveaux d'habitat : un cra-

pouvoir central et un développement de l'autonomie des centres régionaux de production. « All these regional centers used a common technology but were controlled by local rulers ». Cette diversité politique expliquerait que Chypre ait survécu à cette période de crise.

20. Il faut en effet sans doute distinguer implantation et unité économique de la formation d'États avec leurs propres structures palatiales. À cette époque, rien n'indique l'existence de plusieurs royaumes ; au contraire les documents d'Ougarit ne mentionnent que « le roi d'Alaşıya » et les Annales de Thoutmosis III que « le chef d'Alaşıya » (*wr lsy*).
21. Les inscriptions de Sargon mentionnent sept rois de Idnana (= Chypre) et celles d'Asar-haddon fournissent une liste de dix royaumes chypriotes.
22. C. SCHAEFFER (*Ug. V*, p. 79) voyait en Chypre la « vigie d'Ougarit en haute mer ».
23. C. PULAK, « The Uluburun Shipwreck : an overview », *The International Journal of Nautical Archaeology* 27/3, 1998, p. 188-224 (avec bibliographie) : ce bateau cananéen, venant d'un port de la côte du Levant, en direction des pays grecs avait, à son escale de Chypre, chargé une cargaison comprenant en particulier des lingots de métal.
24. P. AMIET, « Sceaux-cylindres en hématite et pierres diverses », *RSO IX*, 1992, chapitre XIX : Chypre et Crète (n° 451-486), p. 187-200.
25. T. MONLOUP, « Figurines de terre cuite », *RSO III*, 1987, p. 307-328.
26. Il faut cependant noter que l'on a renoncé à l'appellation de « quartier égéen » donné, un moment, à un espace du centre d'Ougarit : l'abondance de la poterie égéenne ressortit à un goût pour les poteries fabriquées en Grèce et non à peuplement spécifique.
27. M. YON, « Chypre et Ougarit à la fin du Bronze récent, Report », p. 113-119. Voir aussi A. CAUBET et V. MATOIAN « Ougarit et l'Égée », *RSO XI*, 1995, p. 99-110.

terre décoré de volutes²⁸, un fragment de cratère décoré d'un poisson²⁹ et des « bols à lait » *white slip*, qui appartiennent à des productions de grande série, de qualité souvent médiocre, ont été retrouvés dans la Maison d'Urtenu. Ces poteries témoignent de l'influence de l'artisanat chypriote à Ougarit et de leur place dans la vie quotidienne. Mais il n'est pas encore possible de déterminer si des ateliers de potiers fabriquant des céramiques de tradition chypriote étaient établis sur la côte syrienne à la fin du Bronze récent³⁰.

L'existence d'une écriture spécifique est un deuxième élément qui témoigne des rapports entre le monde chypro-minoen et Ougarit. En effet une écriture linéaire, tout à fait distincte des cunéiformes mésopotamiens et ougaritiques vernaculaires, est attestée à Ougarit sur des objets³¹, des sceaux et des tablettes. On a relevé, sur des vases mycéniens importés ou copiés à Ougarit³², des signes isolés peints ou gravés et une très courte inscription gravée sur un bol d'argent d'un dépôt d'orfèvre³³. Des sceaux sont aussi inscrits de ce type de signes : une étiquette³⁴, trouvée en 1994 dans le remplissage de la tombe de la Maison d'Urtenu, porte deux empreintes de sceau³⁵ (avec un oiseau aux ailes déployées) et deux signes chypro-minoens. Or il est sans doute significatif que cette écriture chypro-minoenne (dénommée Chypro-minoen III) constitue une branche à part du système graphique apparu au XVI^e siècle et pratiquée par la population autochtone de l'île d'origine égéenne (Chypro-minoen I). Celui-ci aurait été ensuite adapté par un groupe ethnique nouvellement arrivé dans l'île (Chypro-minoen II)³⁶.

Les tablettes, peu nombreuses, proviennent de différents points du tell³⁷. L'apparence de ces cinq documents varie et le répertoire des signes n'y est pas strictement identique. Seule la tablette trouvée dans la maison de Rapānu

28. RS 92.2222.

29. RS 88.2213.

30. Pour certains objets, il s'agit assurément d'importation : des analyses ont montré que l'on devait attribuer des céramiques mycéniennes « de style pastoral » datées très précisément de la fin du XIII^e siècle à des ateliers établis à l'est de Chypre (à Enkomi et probablement à Kition).

31. Cf. P. BORDREUIL et D. PARDEE, *TEO* 1, 1989, p. 418 et J. CUNCHILLOS, *TEO* 2, 1989, p. 99.

32. Cf. C. SCHAEFFER, *Ug.* II, 1949 (p. 131-262 : corpus céramique) ; J. C. COURTOIS, *Ug.* VII, 1978, p. 191-370, « Corpus céramique de Ras Shamra-Ugarit » (céramique chypriote : p. 210-211; 282-285, 290-291). Il faut y ajouter un bord de pithos inédit (RS 27.237).

33. Bol en argent RS 3.389 (*Syria* XIV, 1933, p. 22 et pl. XVI et fig. 15), trouvé près de la maison et de la bibliothèque du Grand Prêtre.

34. RS 94.2328.

35. On ne peut préciser s'il s'agit du sceau du producteur ou de celui du négociant.

36. O. MASSON, *En marge du déchiffrement du syllabaire chypriote, I et II*, dans *Centre d'études chypriotes*, Cahiers 15 et 16, 1991.

37. RS 17.006 (trouvée en 1953, dans une habitation du quartier résidentiel en surface) porte 13 lignes plus ou moins complètes ; RS 19.001 et RS 19.002 (deux fragments d'une tablette trouvés dans le « palais sud » en 1955) ; RS 20.025 (*Ug.* VI, p. 379-392) dans la maison de

présente un texte discontinu, de structure répétitive, ce qui incite à penser qu'il s'agit d'un document de comptabilité.

Cette écriture serait, d'après O. Masson³⁸, apparentée au linéaire A, dont elle serait cependant nettement distincte. Un certain nombre de caractères ressemblerait à ceux qui sont gravés sur les boules d'argile découvertes à Enkomi³⁹ ; mais vingt-cinq signes sont nouveaux. Aussi « il semble nécessaire d'admettre l'existence d'un syllabaire inédit, [...] le 'chypro-minoen d'Ougarit' »⁴⁰. Jusqu'à présent cette écriture n'est pas déchiffrée avec certitude et l'on ne peut déterminer quelle est la langue ainsi notée⁴¹.

Les tablettes en cunéiformes provenant de Chypre exhumées à Ougarit fournissent un corpus⁴² plus exploitable, d'autant que leur nombre a été récemment accru par la trouvaille épigraphique faite en 1994 dans la « Maison d'Urtenu ».

Ces documents, en ougaritique ou en akkadien, sont essentiellement des documents administratifs et des lettres échangées entre les deux pays. Des listes trouvées au palais, pour la plupart en ougaritique, montrent que des Chypriotes résidaient en Ougarit et pouvaient être intégrés à la vie économique du royaume. Quelques individus « référencés » comme « alashiotes » reçoivent de la part du palais des jarres de vin ou des paniers de vivres, au même titre que des Ougaritains désignés par leur anthroponyme ou leur statut social⁴³. Un document essentiellement en ougaritique⁴⁴ pourrait être très intéressant de ce point de vue s'il donne réellement « une liste de familles d'Alaşıya ». Il s'agit probablement d'un recensement : femmes, enfants,

Rapānu ; RS [varia 1], conservé à Yale (*AJA* 2, 1988, p. 159-168 ; *BCH* 92 (1968), p. 410-415).

38. O. MASSON, « Documents chypro-minoens de Ras Shamra », *Ug.* III, 1956, p. 233-238.

39. C. SCHAEFFER, *Enkomi-Alaşıya* I, p. 11sq.

40. MASSON, *op. cit.*, p. 245.

41. E. Masson a proposé d'y voir du hourrite (*Cyprominoica*, 1974) ; on a aussi fait l'hypothèse que ce soit de l'étéochypriote ou encore, après la découverte de l'inscription de Skalès (qui en attesterait un stade de peu postérieur), un dialecte arcado-chypriote (cf. O. MASSON, « Les écritures antiques à Chypre », Chypre, *Dossiers d'Archéologie* n° 205, 1995, p. 62-67). Voir aussi TH. G. PALAIMA, *Cypro-Minoan Scripts, Problem of Historical Context*, dans Y. DUHOUX, Th. G. PALAIMA et J. BENNET (éd.), *Problems in Decipherment*, Louvain-la-Neuve, 1989, p. 121-187 et J.-P. OLIVIER, « Les écritures égéennes du II^e millénaire », dans A.-M. CHRISTIN (éd.), *Histoire de l'écriture*, 2001, p. 197-202.

42. Pour un ensemble de la documentation épigraphique mentionnant Alaşıya, cf. A.B. KNAPP, *Sources for the History of Cyprus*, vol. II : *Near Eastern and Aegean Texts from the Third to the First Millennia BC*, Greece and Cyprus Research Center, 1996.

43. RS 15.39 (CAT 4.149) un Alashiote est mentionné (l. 78) à côté d'un Hittite, d'un Hourrite et de collectivités (entre autres les *maryannu*) ; dans RS 15.96 (CAT 4.175), une femme nommée « la Chypriote » reçoit un panier. RS 18.029 (CAT 4.343) cite dans une liste : *bn ps 'n* « l'alashiote » et *npr bn Hty* (« fils du/de Hittite »).

44. RS 11.857 (CAT 4.102).

jeunes par Maisons. Mais l'interprétation de la mention, fragmentaire⁴⁵, qui apparaît sur la tranche gauche, en cunéiformes idéographiques et syllabiques est d'interprétation difficile ; il n'est pas assuré qu'elle se rapporte à l'ensemble du texte qui précède et que tous les noms qui y sont énumérés se réfèrent à des gens d'Alašiya ; il est à noter que la plupart de ces anthroponymes sont de facture hourrite ou ouest-sémitique. Un document très particulier, puisqu'il s'agit d'un modèle de foie⁴⁶, mentionne une transaction entre un notable ougaritain⁴⁷ et un Chypriote : cet objet qui garde le souvenir d'une consultation oraculaire porte l'inscription « (Foie) pour Agap-šarri quand il voulut acheter un jeune homme d'un Alashiote »⁴⁸.

Peu d'éléments permettent de déterminer la place de ces Chypriotes à Ougarit. Si quelques-uns relevaient très vraisemblablement de l'administration palatiale puisqu'ils bénéficiaient de distributions de rations, on ne sait rien du statut de personnages que des émissaires du roi de Chypre viennent chercher à Ougarit⁴⁹. Un acte juridique international⁵⁰ semble concerter un cas différent puisqu'il traite de la fuite hors d'Alašiya de deux frères, probablement ougaritains si l'on en juge par le nom ouest-sémitique de l'un d'eux⁵¹, *Yadu-Ba'al*, et le fait que l'acte décistant de leur sort était conservé à Ougarit, dans le palais sud. Après leur fuite d'Alašiya au Hatti, ils ont été remis par Hattušili (III) au roi de Carkémish ; celui-ci les a attribués à son fils, Tili-šarruma⁵², prince qui avait sans doute des propriétés en Ougarit. Cette attribution pourrait donc relever du principe d'extradition des fuyards qui apparaît dans plusieurs traités.

Un autre texte⁵³ semble indiquer que les Chypriotes faisaient partie des « étrangers (résidents) », au même titre que les Qaïens, les Hourrites et les Hittites⁵⁴. Ce rituel expiatoire⁵⁵, qui a été abondamment commenté⁵⁶, est

45. [...] URU a-la-ši-ia[KI]

46. Il a été trouvé dans la « cella aux tablettes » du complexe architectural abritant la « maison de Agap-šarri ».

47. Agap-šarri était sans doute un haut fonctionnaire : un document (RS 16.257+, ii l. 36, *PRU* III, p. 200) mentionne la quantité d'huile (30 jarres) qu'il reçut du palais.

48. Cf. *Ug.* VI, p. 173 et 176. On peut se demander en quoi cette acquisition nécessitait le recours à une demande oraculaire.

49. Par exemple RS 94.2173 où le Grand-Intendant d'Alašiya annonce la venue d'un émissaire pour prendre en charge sans retard des citoyens chypriotes (DUMU.MEŠ KUR *alašiya*).

50. RS 18.114 (*PRU* IV, p. 108) ; on ne sait de qui émane ce document car le début en est cassé.

51. L'autre nom a disparu dans une cassure. Peut-être est-ce Amar-Addu qui apparaît dans la suite du texte, mais dans un contexte mutilé.

52. Le texte est ensuite mutilé mais il semble qu'il s'agisse d'autres donations faites à ce prince (vignes, oliveraies, salines).

53. RS 1.002 (D. PARDEE, *Les Textes Rituels*, 2000, p. 92-142).

54. Mais aussi les *ddmu* et les *'gbr*.

55. Pardee (*op. cit.*, p. 140-141) fait remarquer que « le sacrifice de l'âne est une indication que RS 1.002 n'est pas tout simplement le rapport d'une liturgie expiatoire » car cet animal

d'interprétation difficile. D. Pardee conclut que « le but de cette liste est d'en-glober les personnes se trouvant à Ougarit qui ne jouissaient pas d'un statut personnel et économique indépendant, soit parce qu'elles étaient étrangères, et soumises donc aux lois qui réglaient la possession de biens et le séjour en territoire ougaritique, soit parce qu'elles avaient perdu leurs biens par une oppression quelconque (*hbt*) ou par un appauvrissement non défini (*mdll*) [...]. Ces habitants d'Ougarit n'auraient pas joui d'un plein droit de cité ».

D'autres données ougaritaines concernant Alašiya ont trait au commerce⁵⁷ entre les deux royaumes.

Un texte du palais royal⁵⁸ évoque le chargement (à charger ou à décharger) d'un bateau chypriote mouillé au port d'Atallig (sur la côte sud d'Ougarit). Les quantités mentionnées sont peu importantes : un talent de cuivre, deux marteaux, un moule de bronze, cinq lances, six sacs⁵⁹ ; la suite est mutilée mais il est intéressant de noter qu'y apparaît le terme de « tribut »⁶⁰. Un autre document administratif⁶¹ mentionne des gens de Salamine de Chypre venus à Ougarit pour prendre des vivres et de l'huile. Une lettre⁶², probablement plus ancienne et d'interprétation controversée, apporte un témoignage sur l'activité d'un marchand d'Alašiya qui cherche sans doute à acheter des bateaux auprès du roi d'Ugarit.

Des lettres qui proviennent de Maisons privées témoignent des échanges commerciaux entre les deux cours. Ce sont pour Ougarit des chevaux⁶³, de l'huile⁶⁴ et des objets de l'artisanat, pour Chypre du cuivre. Deux textes

est immolé pour des cérémonies de paix ou d'alliance. « L'objectif du rite était d'assurer le bien-être de la ville et de ses habitants et visiteurs dans ces trois domaines [social, moral et culturel]... les deux principaux groupes des habitants d'Ougarit nommés dans ce texte, à savoir les citoyens de plein droit, et ceux qui ne jouissaient pas pleinement de ces droits participaient sur un même pied aux trois aspects de la liturgie, peut-être par le truchement de représentants » (p. 142).

56. Cf. PARDEE, *op. cit.*, p. 92-142. Ce texte est daté par la mention du nom de Niqmaddu (l. 28').

57. J. HOFTIJZER, W. VAN SOLDT, *Texts from Ugarit Pertaining to Seafaring*, dans S. WACHSMANN (éd.), *Seagoing ships and Seamanship in the Bronze Age Levant*, 1998, p. 333-344.

58. RS 18.119 (*CAT* 4.390).

59. Le terme employé, *azamilu*, évoque le transport du grain.

60. *Rgmn*.

61. Cf. RS 8280 (Ch. VIROLLEAUD, « États nominatifs et pièces comptables provenant de Ras Shamra », *Syria* 18, 1937, p. 169-170).

62. *CAT* 2.42 + 2.43 (cf. A.B. KNAPP, « An Alashiyan Merchant at Ugarit », *Tel Aviv* 10, 1983, p. 38-45).

63. RS 94.2447 + 2588 + 2590 (inéd.) du grand MAŠKIM, Šangiwa, à Niqmaddu ; RS 34.153 (*RSO* VII n° 35), envoyé par ZU-Aštarti à Urtenu.

64. RS 20.168 (*CAT* 4.390), provenant de la « Maison de Rapānu », porte sur un important envoi d'huile et la somme de 1000 sicles.

sont particulièrement intéressants : l'un⁶⁵ cite le nom du roi chypriote, Kušmešuša⁶⁶ et met en évidence l'existence d'échanges diplomatiques réguliers⁶⁷ entre les deux rois et l'envoi, de la part du Chypriote, de lingots de cuivre dont le nombre et le poids sont précisés : « en échange des cadeaux que tu m'as fait porter je viens de te faire porter 33 (lingots de) cuivre (pour) leur nombre et 30 talents 6500 (sicles) de cuivre pour son poids ». L'autre⁶⁸, une lettre double⁶⁹, atteste la présence d'un scribe ougaritain à la cour d'Alašiya : il reconnaît pour seigneur (*bēlu*) à la fois le roi chypriote et le roi d'Ougarit dont il est en quelque sorte le représentant à Chypre. Il ajoute un message personnel à la missive que le roi d'Alašiya fait envoyer à Ougarit ; il demande que lui soient expédiés une table et cinq sièges de qualité. Ce scribe était sans doute chargé de la correspondance internationale de Chypre, rédigée en akkadien. Avait-il la charge de la rédaction de tous les documents internationaux (il serait alors particulièrement intéressant de constater que cette fonction était occupée par un Ougaritain), ou bien était-il, au sein d'un scriptorium, spécialisé dans les relations avec son pays d'origine ?

Qu'elles émanent d'un même scribe ou d'un même scriptorium, il est à noter que toutes les tablettes provenant d'Alašiya ont la même apparence, une argile fine et claire, une forme assez bombée, des signes très aigus, nets et espacés ; cette écriture des cunéiformes est proche de celle de Tyr. En revanche les traits linguistiques et phonétiques apparentent la langue de ces textes à l'akkadien de Boghaz-Koï⁷⁰. Par ailleurs, la formule de salutation qui mentionne les Maisons et le pays, voire les épouses, les enfants, les troupes, les chevaux et les chars du roi, est comparable à celle employée plus anciennement par la chancellerie de Boghaz-Koï. De plus, comme dans les missives provenant des souverains du monde hittite, le nom du roi d'Ougarit qui en est le destinataire est souvent spécifié dans l'intitulé. Cela situe cette documentation – si du moins toutes ces lettres forment un ensemble de même époque⁷¹ – sous le règne de l'avant dernier-roi d'Ougarit, Niqmaddu III⁷². Il

65. RS 94.2475 (inéd.)

66. À moins qu'il ne faille lire « Kutamešuša », la graphie ne permettant pas de trancher entre la lecture US et la lecture TA pour le deuxième signe de cet anthroponyme. Ce nom, comme celui des Grands-Intendants Ešuwaru et Šangiwa, est à verser au dossier de l'onomastique chypriote. Il n'est pas sémitique contrairement à la majorité des anthroponymes alashiotes relevés jusqu'à présent pour cette époque (cf. KNAPP, *op. cit.*, 1983, p. 40 et du même auteur « The Onomastica of Alashiya », *New Journal of Cyprian Studies* 1, p. 1-30).

67. Šulmānu.

68. RS 94.2177 + 2492 (inéd.).

69. La face, qui portait le message envoyé par le roi de Chypre, a disparu dans une vaste cassure.

70. Entre autres l'échange des sourdes et des sonores (cf. R. LABAT, *L'akkadien de Boghaz-Koï*, Bordeaux 1932, p. 25).

71. Seules portent la référence au roi Niqmaddu les tablettes RS 20.168, RS 94.2447 + 2588 + 2590.

72. Suivant la numérotation traditionnelle (cf. W. VAN SOLDT, *SAU*, p. 44-45 ; I. SINGER, « A Political History of Ugarit » dans WATSON ET WYATT, *Handbook*, p. 73). Mais selon

semble important de noter qu'à cette époque, les pratiques de la chancellerie du roi d'Alašiya se rattachent à celles du Hatti.

Dans les relations diplomatiques entre les deux pays, il est très net que le roi d'Alašiya est supérieur au roi d'Ougarit : il se nomme en première place (de même que son Grand-Intendant) et fait montre d'une supériorité bienveillante à l'égard du roi d'Ougarit en l'appelant « son fils » tandis que ce dernier lui donne le titre de « Père »⁷³.

Outre cette donnée diplomatique, la documentation épistolaire apporte des bribes d'informations événementielles. Deux lettres trouvées dans la pièce 6 de la « Maison de Rapānu » ont trait à des mouvements de bateaux et à la présence d'ennemis. L'une⁷⁴, envoyée au roi d'Ougarit par le Grand-Intendant d'Alašiya, est une mise en garde contre la menace de 20 bateaux ennemis qui ont quitté leur mouillage. Il y serait par ailleurs question, mais le texte n'est pas clair, de méfaits commis par « des gens de ton pays et par tes bateaux »⁷⁵. Cette mention est difficilement compatible avec l'idée généralement admise que la flotte ougaritaine constituait une partie de la force maritime sur laquelle s'appuyaient les Hittites⁷⁶. L'autre⁷⁷ émane du roi d'Ougarit et est adressée au roi d'Alašiya. Elle rapporte les exactions commises par les bateaux de l'ennemi qui ont brûlé des villes et commis des forfaits. Ougarit est d'autant plus vulnérable que, dit le texte, ses troupes sont en pays hittite et ses bateaux en Lycie. Le roi demande avec véhémence que le roi de Chypre l'informe des mouvements ennemis⁷⁸. Ces indications ont été exploitées pour évoquer une

l'étude récente de D. ARNAUD, « Prolégomènes à la rédaction d'une histoire d'Ougarit, II : les bordereaux des rois divinisés », *SMEA* 41, 1999, p. 153-173, il s'agirait ici de Niqmaddu IV.

73. Alors qu'avec les rois de la côte (Tyr, Sidon, Byblos, etc.) c'est le titre de « frère » qui est d'emploi courant.

74. RS 20.18 (*Ug.* V, n° 22). Pour l'étude philologique de ce texte, comparé aux lettres d'El-Amarna provenant aussi de Chypre, voir Z. COCHAVI-RAINEY, « The Alashia Texts from the 14th and 13th Centuries BC. A Textual and Linguistic Study », *AOAT* 289, Münster 2003 (cet auteur considère que RSL 1 fait partie des lettres provenant d'Alašiya, opinion que je ne partage pas).

75. « Quant aux affaires concernant ces ennemis : ce sont les gens de ton pays et tes bateaux (qui) ont fait cela ! (Ce sont) les gens de ton pays (qui) ont fait une **incursion** ! Ne sois donc pas en colère contre moi ! Maintenant les vingt bateaux que l'ennemi, dans une région montagneuse, n'avait pas encore fait accoster, ne sont pas restés, ils sont partis en toute hâte et nous ne savons pas où ils sont. C'est pour t'informer et pour te mettre en garde que je t'écris : sache-le ! » (trad. S. LACKENBACHER, *Textes akkadiens d'Ougarit*, LAPO, 2002, p. 193 (avec bibliographie)).

76. Cf. Bryce, *op. cit.*, p. 366.

77. RS 20.238 (*Ug.* V, n° 24).

78. « Mon père, à présent des bateaux ennemis sont venus : on a incendié des villes à moi, on a fait du vilain dans le pays. Mon père ne sait-il pas que toutes mes troupes [...] sont en Hatti et que tous mes bateaux sont en Lycie. Ils ne m'ont pas encore rallié et le pays est ainsi abandonné à lui-même. Mon père doit le savoir ! À présent, ce sont sept bateaux ennemis qui sont arrivés contre moi et ils nous ont fait du mal. Maintenant, s'il y a d'autres bateaux

situation de crise⁷⁹ provoquée par l'approche de Peuples de la mer. Cependant les lettres retrouvées dans la Maison d'Urtenu (dont deux sont datées puisqu'elles sont adressées à Niqmaddu) semblent dénoter une période calme où les échanges se déroulent normalement. Rien n'indique des bouleversements politiques et elles ne semblent pas s'inscrire dans des « années de crise » : le scribe ougaritain installé à Chypre peut à loisir se préoccuper d'acquérir de beaux meubles tels qu'en produisaient les ébénistes d'Ougarit ; les cours traitent leurs affaires de routine : échanges de cadeaux et protection de leurs ressortissants.

Enfin il est un autre domaine où l'on constate aussi des relations étroites entre Ougarit et Alašiya, sans pouvoir toutefois les expliquer complètement : les dieux d'Alašiya semblent avoir une place très particulière à Ougarit. Un acte juridique⁸⁰ statue sur le sort de deux princes d'Ougarit qui avaient sans doute comploté⁸¹ contre Ammistamru, le roi régnant, probablement leur frère puîné. Ils reçoivent leur part d'héritage et doivent jurer que ni eux ni leurs descendants ne réclameront à ce sujet dans l'avenir. Ce jugement qui concerne donc la famille royale d'Ougarit doit être entériné à Alašiya⁸² par un serment prêté par les deux princes fautifs devant Ištar-de-la-campagne⁸³. Il est intéressant de constater que c'est « leur mère, la reine d'Ougarit » (plus explicitement, la reine-mère), Ahat-milku qui leur donne leur part d'héritage et que, par ailleurs, alors qu'elle est originaire d'Amurru, c'est en Alašiya qu'elle leur fait prêter serment. Il semble bien que la famille royale avait des liens avec Alašiya, vraisemblablement en raison d'une ancêtre issue de ce royaume. Cette hypothèse est renforcée par l'existence d'un rituel funéraire

ennemis, informe [de quelque] manière, que je le sache ! » (trad. LACKENBACHER, *op. cit.*, 2002, p. 193-194 ; note 651 elle précise : « VAN SOLDT, SAU, p. 216, n. 299, suggère que cette lettre ne fut peut-être jamais envoyée. Si cela est vrai et si la raison en était la catastrophe finale, cela signifierait que la dynastie traditionnelle d'Alašiya y régnait encore quand Ugarit fut prise »).

79. On ne peut malheureusement dater avec précision ces événements, dont on ne sait s'ils précèdent de peu, ou non, l'attaque finale qui causa l'effondrement du royaume d'Ougarit.

80. RS 17.352 (PRU IV, p. 121-122), qui provient des archives « hittites » du palais, est un acte passé « devant Initešub, roi du Carkémish, fils de Šahrunuwa, aussi roi de Carkémish, petit-fils de Šarru-kušuh, aussi roi de Carkémish, le héros ». Ce jugement fut entériné par Tudhalia IV (RS 17.35).

81. Le texte dit qu'« ils ont commis une faute ».

82. Il n'est pas pour autant assuré qu'ils y aient été exilés (cf. LACKENBACHER, *op. cit.*, p. 106, qui indique la bibliographie afférente à cette affaire).

83. Sur cette Ištar-de-la-campagne ou « Ištar-de-la-steppe », cf. LACKENBACHER, *op. cit.*, p. 107 n. 330. J. Nougayrol, qui publia ce texte, nota que « de quelque façon que l'on examine cette difficulté, une conviction s'impose peu à peu : l'Ištar-de-la-Steppe qui présidait aux engagements les plus graves qu'un prince d'Ugarit pût être appelé à prendre devait être liée de très longue date à l'histoire de sa dynastie (cf. CRAI, 1^{er} avril 1955) ».

hourrite d'Ougarit⁸⁴ qui invoque les dieux d'Alašiya et d'Amurru avant ceux d'Ougarit. Il mentionne le nom d'Ammistamru dont on peut donc supposer qu'il avait des ancêtres originaires de ces deux pays.

On peut rapprocher de ce texte une liste sacrificielle⁸⁵ de la « bibliothèque du prêtre hourrite », écrite en hourrite et ougaritique, qui cite un dieu d'Alašiya⁸⁶ parmi d'autres dieux, dont El, Kumarbi, le dieu d'Amurru, le dieu d'Ougarit, Teššub, Kušuh.

Ce sont « tous les dieux d'Alašiya » qui apparaissent après des dieux ougaritains dans une lettre⁸⁷ adressée au roi par un personnage dont seul est mentionné le titre, malheureusement mutilé : « Au roi, mon maître, dis de la part du chef des Mi[...], ton serviteur. Aux pieds de mon maître, [de très loin je me suis prosterné] sept fois et se[pt fois]. Moi, j'ai parlé à mon (dieu) Ba'al ... au Soleil éternel, à Attart, à Anat, à tous les dieux d'Alty, [en faveur de] Nmry, le roi éternel. » Par les lettres d'El-Amarna, nous savons que Nmry est la forme alphabétique de Nimmuria, qui est Aménophis III. Quoi qu'il en soit de la teneur du message dont les quelques mots⁸⁸ qui subsistent semblent indiquer un contexte commercial, il est intéressant de constater que les dieux d'Alašiya sont associés aux grands dieux d'Ougarit. Peut-être la personnalité de l'expéditeur expliquait-elle cette particularité.

Il reste sans doute beaucoup à découvrir sur les relations entre Ougarit et Alašiya. Les quelques éléments jusqu'à présent connus indiquent en tout cas qu'elles étaient actives, aussi bien sur le plan commercial, que culturel ou dynastique.

84. « Ein hurritisches Totenritual für Ammištamru III (KTU 1.125) », dans B. PONGRATZ, H. KÜHNE et P. XELLA (éd.), *Ana šadī Labnāni lū allik. Beiträge zu altorientalischen und mittelmeerischen Kulturen. Festschrift für Wolfgang Röllig*, Neukirchen-Vluyn, 1997, p. 274 sq.

85. RS 24.274 (Ug. V, p. 504). Ce texte cite le nom du roi d'Ugarit, Ammistamru.

86. *eni alašiyahī*.

87. RS 18.113A (CAT 2.42).

88. « Ville du roi », « roi », « reine », « marchands », « bateaux », « argent ».